



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3B/20/0020 du 16 juillet 2020 de la Ministre de l'Environnement, la société CORNFIELD S.A. a été autorisée à l'excavation de terres d'un volume d'environ 8.450 m³ à Mersch, 44, rue des Champs, numéro cadastral 834/6789.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 28 août 2020

le secrétaire,

le bourgmestre,